

APPARTEMENT À VENDRE

Affichage dans les halls : 25 juillet 2025



CLAMART (92140)

1 ALLÉE CLÉMENT ADER (TRIVAUX1)

L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE VALLEE SUD - GRAND PARIS vous informe, conformément aux dispositions de l'article L.443-11-IV et l'article R.443-12 du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à la vente de logements sociaux, de la mise vente des biens ci-dessus.

Appartement - 4 Pièces – 4^{ème} étage

Référence Logement 02000-00024-00001-03102

Lot n°110 - Superficie Carrez : 72 m²

PRIX DE REFERENCE : 263 300 €

Année de construction : **1964**

Copropriété de **120** lots principaux

Application différée du statut de la copropriété*

*Décret n°2021-1534 du 26 novembre 2021

Estimation de la Taxe Foncière **ANNEE 2023 : 1 060 €**

Quote-part annuelle des charges courantes du budget prévisionnel **ANNEE 2024 : 3 080 €**

DPE : Consommation énergétique (D) / GES (D)

Chauffage et production d'eau chaude : **Collectif Gaz**

Descriptif // Un appartement (n°3102) situé au troisième étage sans ascenseur, porte à gauche, comprenant : une entrée, un séjour, une cuisine, un dégagement, trois chambres, deux placards, une salle d'eau, un toilette, un cellier, un débarras et un balcon. Une cave en sous-sol est rattachée au logement ainsi qu'un emplacement de stationnement.



MODALITES DE VISITES ET DE REMISE DES OFFRES D'ACHAT

Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant

Christina MARKOVIC - Chargée des ventes au **06 77 24 15 44** ou par mail à l'adresse suivante :

christina.markovic@transactif-immobilier.fr

Délais de remise des offres** : au plus tard le **25 août 2025** (date de parution de la dernière publicité légale + 1 mois).

Modalités de remise des offres** : Dossier de candidature complet par mail, remise en mains propres ou par tout autre moyen. Honoraires d'agence à la charge du Vendeur et Frais de notaire en sus à la charge de l'Acquéreur.

** Les détails de remise des offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivant du CCH.

